



## SIVUCOP

Délibération 2024-11

**Le Comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le 15 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE, au centre opérationnel - 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet 18h00, sous la présidence de M. Laurent BAIVEL, Président.**

	Délégués titulaires	Délégués Suppléants	
Verneuil-sur-Seine	Michel DEBJAY	Cyril AUFRECHTER	<input checked="" type="checkbox"/>
	Fabien AUFRECHTER	Caroline PISICA	<input type="checkbox"/>
	Anthony HERRY	Ania REDJDAL	<input type="checkbox"/>
Vernouillet	Pascal COLLADO	Patrick SAGET	<input checked="" type="checkbox"/>
	Laurent BAIVEL	Stéphane LARCHER	<input type="checkbox"/>
	Henriette LARRIBAU	Nicolas COMBARET	<input type="checkbox"/>

Date de convocation : 04/04/2024

Date d'affichage : 04/04/2024

Nombre de délégués :

En exercice : 6

Présents : 5

Votants : 5

**BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Président donne lecture du projet de budget primitif 2024.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles du SIVUCOP. Il est établi en recettes et dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le budget 2024 est présenté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	1 585 523,92 €	1 585 523,92 €
Section D'INVESTISSEMENT	5 245 727,40 €	5 245 727,40 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération prenant acte du déroulement du débat d'orientation budgétaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**VOTE** le budget primitif du SIVUCOP pour l'année 2024,

**AUTORISE** le Président, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses de chacune des sections.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Président,

Laurent BAIVEL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.*

Siège social – Centre Opérationnel de Police- 1 rue Arnoult Laroche – 78540 Vernouillet  
N° SIRET 25782566100016 – APE 751 E